

**Réponse à la question n° 109
de Mme et M. Claudine Sautaux et Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL)
relative aux mesures d'accompagnement pour l'amélioration énergétique des bâtiments
auprès des propriétaires privés**

Résumé de la question

En séance du 11 octobre 2022, Mme C. Sautaux posait les questions suivantes:

"Le développement des énergies renouvelables est au cœur de la stratégie de la Confédération, des cantons et des villes pour atteindre les objectifs énergétiques et climatiques de la Suisse; la crise énergétique n'a fait qu'accentuer cette tendance.

En ville de Fribourg, de nombreuses actions sont entreprises actuellement, comme décrit il y a quelques semaines dans le rapport final très largement documenté, en réponse aux postulats n° 14 à 17.

La plateforme dynamique de *suissenergie* affiche aujourd'hui que Fribourg doit encore combler son retard en matière de production d'énergie solaire. La production d'énergie solaire est mesurée à hauteur de 4.1 % à Fribourg, soit 1.9% inférieure à la moyenne suisse qui affiche 6%. L'objectif possiblement atteignable serait que la Ville de Fribourg puisse s'inscrire dans la moyenne des villes suisses.

Entre 2021 et 2023, selon la réponse aux postulats précitée, la Ville de Fribourg inscrit la mise en service de 2'150 m² de capteurs solaires et informe que des études sont en cours pour 5'000 m² en plusieurs installations d'importance sur les bâtiments publics.

Parallèlement, les propriétaires privés font part d'un vif intérêt pour les installations sur leurs propriétés. Nous notons, au point 9.4 de la réponse aux postulats précitée, que la Ville soutient par des subventions les propriétaires dans les démarches d'amélioration énergétique de leur bâtiment.

Force est de constater cependant qu'actuellement, les démarches administratives et le temps de traitement des demandes privées tendent à décourager les propriétaires.

Il y a quelques semaines, à fin août, la Ville de Lausanne communiquait que les autorisations seront dorénavant délivrées dans un délai de 30 jours pour accélérer les démarches pour installer des panneaux solaires.

Nos questions se réfèrent à la directive sur l'encouragement à l'efficacité énergétique en ville de Fribourg, en vigueur depuis le 5 mai 2020 (530.1) et au calendrier des politiques sectorielles qui, concernant l'énergie. Ce calendrier nous renvoie à un catalogue des mesures d'accompagnement daté de 2019.

Nous posons les questions suivantes au Conseil communal:

- Dans quelle mesure peut-on renforcer la communication au sujet des mesures d'encouragement par subventions pour les propriétaires privés?
- Dans quelle mesure le catalogue des mesures d'accompagnement de 2019 pourrait-il être complété d'un agenda plus précis avec l'affichage des résultats intermédiaires et de nouvelles mesures mises en place? Ce document pourrait-il être publié sous forme dynamique?
- Est-il possible d'ajouter une précision encourageante à l'article 4 de la directive communale sur l'encouragement à l'efficacité énergétique en stipulant que la Commune s'engage à délivrer un permis de construire dans un délai de 30 jours pour les installations photovoltaïques ne présentant aucun enjeu patrimonial?"

Sources: https://www.suisseenergie.ch/tools/reporterenergie/?pk_vid=54d7b2ae5ec1effd16623785041ad0ad
https://www.ville-fribourg.ch/sites/default/files/2020-08/530.1_directive_energie.pdf
<https://www.lfm.ch/actualite/suisse/romandie/vaud/lausanne/lausanne-dynamise-la-realisation-de-centrales-solaires/>

Réponse du Conseil communal

Depuis quelques années, le nombre d'installations solaires photovoltaïques est en forte expansion sur le territoire communal, comme dans le reste de la Suisse. Actuellement, selon la plateforme suisseenergie, la Ville de Fribourg a une production solaire à hauteur de 4.1% contre une moyenne suisse à 6%. Ce chiffre est toutefois à remettre dans le contexte d'une ville comme Fribourg. En effet, il est plus compliqué de déployer des installations solaires dans un contexte urbain, où la majorité des habitants sont locataires ou propriétaires en PPE, que dans de petits villages avec une majorité de propriétaires de maisons individuelles. Au-delà de la comparaison à d'autres communes suisses, il est indispensable d'augmenter rapidement et massivement la production solaire locale. Pour ce faire, la Commune a de nombreux projets d'installations solaires photovoltaïques sur ses propres infrastructures et subventionne, en complément des aides fédérales, les installations des privés. Elle accompagne également les propriétaires dans les démarches administratives grâce à une prestation de conseil solaire totalement gratuite.

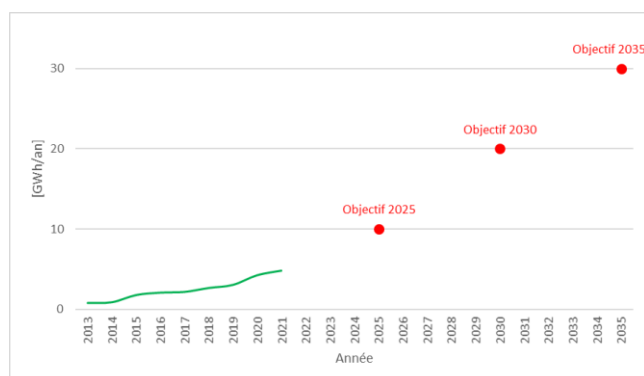


Figure 1: Production photovoltaïque annuelle sur le territoire communal

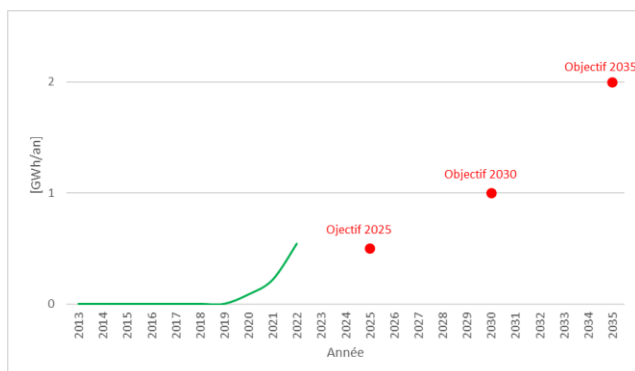


Figure 2: Production photovoltaïque annuelle des installations installées en toiture des bâtiments communaux

- Dans quelle mesure peut-on renforcer la communication au sujet des mesures d'encouragement par subventions pour les propriétaires privés?

Une première campagne de subventionnement pour la transition énergétique a été lancée en 2020. Cette campagne de subventionnement a été concluante et le Conseil communal a décidé de poursuivre cette politique d'aide aux propriétaires privés. Pour ce faire, une nouvelle campagne de subventionnement est en préparation (cf. message au Conseil général du 23 août 2022) et devrait être lancée prochainement. Dans le cadre du lancement de cette nouvelle campagne de subventionnement, une large palette des canaux de communication à disposition de la Ville seront activés. Les communications suivantes sont notamment prévues:

- Communiqué de presse
- Séance publique de présentation des subventions (en collaboration avec le canton afin de présenter également les subventions cantonales)
- Article dans le 1700
- Site internet
- Réseaux sociaux

Une fois la campagne de subventions lancée, si le besoin s'en fait ressentir, des relances de communication seront réalisées afin de redynamiser la campagne. Les relances prévues sont notamment les suivantes:

- Article dans le 1700
- Site internet
- Réseaux sociaux
- Vidéos avec les retours d'expériences de bénéficiaires

Pour porter la communication de la nouvelle campagne de subventions, des supports de communication ont été préparés, notamment:

- Flyer de présentation
- Vidéo de promotion

Il est encore à relever qu'afin de maximiser l'efficacité de la communication autour de la nouvelle campagne de subvention, cette dernière ne s'adressera pas uniquement aux propriétaires mais également à tout habitant de la Ville avec des aides financières pour l'acquisition de vélos électriques ou de systèmes de compostage.

- Dans quelle mesure le catalogue des mesures d'accompagnement de 2019 pourrait-il être complété d'un agenda plus précis avec l'affichage des résultats intermédiaires et de nouvelles mesures mises en place? Ce document pourrait-il être publié sous forme dynamique?

Actuellement les plannings prévus pour chacune des mesures d'accompagnement sont respectés. Il semble ainsi superflu de mettre en place un agenda parallèle. Toutefois, il demeure effectivement important de garantir un suivi régulier de certains indicateurs clés afin de s'assurer de l'efficacité des mesures prises pour la transition énergétique de la commune. Pour exemple, la mise à jour des indicateurs pour le déploiement de l'énergie solaire photovoltaïque ou de la consommation d'énergie fossile pour le chauffage se fait annuellement. Ces indicateurs pourraient faire l'objet d'une communication via les canaux de communication à disposition de la Ville (1700, site internet, réseaux sociaux, etc.).

- Est-il possible d'ajouter une précision encourageante à l'article 4 de la directive communale sur l'encouragement à l'efficacité énergétique en stipulant que la Commune s'engage à délivrer un permis de construire dans un délai de 30 jours pour les installations photovoltaïques ne présentant aucun enjeu patrimonial?

Actuellement, pour les projets prenant place sur des bâtiments sis sur le territoire cantonal et ne présentant aucun enjeu patrimonial, une demande de permis n'est pas nécessaire pour les projets d'installations solaires photovoltaïques. Seule une annonce, à transmettre au plus tard 30 jours avant le début des travaux, est nécessaire. Pour ces annonces, l'Inspectorat des constructions de la Ville de Fribourg donne une réponse dans un délai sensiblement inférieur à 30 jours.